NEK CNE
Nationale Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin
Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine
Commissione nazionale d'etica per la medicina
Swiss National Advisory Commission on Biomedical Ethics

Communiqué de presse

Social Egg Freezing – une réflexion éthique

Berne, le 19.10.2017 – La congélation préventive d'ovules, aussi appelée *social egg freezing* ou cryoconservation, s'inscrit dans les efforts techniques actuels visant à satisfaire le désir d'avoir ses propres enfants. Dans sa dernière prise de position, la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) présente un large état des lieux des arguments pour ou contre la congélation préventive d'ovules puis en tire une série de recommandations.

La cryoconservation désigne la congélation préventive d'ovules non fécondés sans raison médicale. Les femmes qui congèlent leurs ovules avant l'âge de 35 ans parce qu'elles ne peuvent pas ou ne veulent pas encore devenir mères peuvent ainsi espérer tomber enceintes lorsqu'elles seront plus âgées.

Cette pratique est toutefois controversée, car les chances et les risques liés aux nouvelles techniques sont appréciés différemment. D'un côté, la cryoconservation est perçue comme un gain en termes d'options reproductives : elle permet aux femmes d'un âge plus avancé d'engendrer un embryon avec leurs propres ovules et une fécondation in vitro, et de le porter à terme. D'un autre côté, elle comporte des risques à accepter pour la santé de la femme et de l'enfant et génère des attentes et des contraintes aux niveaux social et économique.

La CNE émet des recommandations concernant la congélation d'ovules, leur utilisation ultérieure ainsi que la nécessité de créer une base de connaissances plus solide et de tenir compte des conditions-cadres de la société de manière appropriée. Par exemple, elle recommande d'abroger la limitation fixée à dix ans pour la conservation de gamètes. Cette limitation provoque des incitations inopportunes pour les jeunes femmes qui envisagent de faire congeler leurs ovules. La CNE exige également que les femmes soient en mesure de prendre des décisions de manière éclairée et autonome en matière de reproduction. Cette exigence nécessite un environnement social qui permet de concilier maternité, perspectives professionnelles et indépendance financière pour que les femmes ne retardent pas la parentalité bien au-delà du milieu de leur vie et ne recourent ainsi que rarement à la médecine de la reproduction. Il faut également garantir que les femmes intéressées par la cryoconservation sont informées en détail des chances de succès limitées de la démarche, de ses coûts et de ses risques, des restrictions légales telles que la durée de conservation ainsi que des conditions pour une utilisation ultérieure des ovules conservés.

Informations complémentaires :
Pr **Andrea Büchler**, présidente de la CNE (**079 916 60 70**), Pr **Katja Rost** (**079 745 90 50**), Dr **Dorothea Wunder** (**079 910 41 52**)

La prise de position peut être consultée dès à présent à l'adresse www.nek-cne.ch, rubrique « Publications ».